N° AS48 ART. 2

## ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2021

RATIFICATION ORDONNANCE RELATIVE AUX MODALITÉS DE REPRÉSENTATION DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS RECOURANT POUR LEUR ACTIVITÉ AUX PLATEFORMES - (N° 4361)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º AS48

présenté par Mme Grandiean, rapporteure

ARTICLE 2
I. – À l'alinéa 19, après le mot :
« entre »,
insérer le mot :
« les ».
II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :
« et »,
insérer le mot :
« les ».
EXPOSÉ SOMMAIRE
Amendement rédactionnel